



Commune de Grolley

N° PR... 2021-2026

CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2026

Formulaire de dépôt

Amendement

Postulat

Proposition

Question

Résolution

Motion d'ordre

Mme / M. Benoît Schaller-Mottas / Grolley pour tou.te.s

Objet : Demande d'étudier le fonctionnement de l'AES afin qu'il évolue en fonction des besoins.

Texte : en annexe ci-dessous

La population de notre commune a la chance de pouvoir compter sur des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance de très haute qualité. L'environnement, tout comme l'encadrement, répondent aux strictes exigences cantonales en la matière. Tant la crèche intercommunale « Barbotine » sise à Belfaux (âge pré-scolaire, 0-4 ans) que l'AES « La Montgolfière » à Grolley (âge scolaire, 1H-8H) prennent soin de nos enfants avec attention et professionnalisme.

Si une consultation a bien été menée il y a quelques années auprès de la population grolleysanne, force est de constater que les besoins en matière de prise en charge de l'enfance et de la petite enfance évoluent très rapidement. Dans une société où les parents travaillent souvent tous deux à plein temps ou à temps partiel, les demandes de prise en charge ont explosé durant les dix dernières années (sources : SEJ, secteur des milieux d'accueil).

La crèche Barbotine offre une prise en charge tout au long de l'année pour les plus jeunes de nos enfants (hormis 3 semaines de vacances durant l'été, 1 semaine à Pâques et les 2 semaines des fêtes de fin d'année), tous les jours de la semaine de 06h30 à 18h00.

Tel n'est pas le cas de l'AES La Montgolfière. Celui-ci découpe la journée en cinq plages horaires distinctes (7h00-8h00/8h00-11h40/11h40-13h30/13h30-15h10/15h10-16h30 ou 15h10-18h00) ouvertes indépendamment les unes des autres en fonction du nombre d'enfants inscrits (ouverture à partir de 3 enfants). Cette manière de faire donne lieu à des situations pour le moins problématique pour l'organisation des familles et le bien être des enfants. Certains d'entre eux peuvent être placés au sein de l'AES toute une journée, sauf durant une plage précise (par exemple le vendredi entre 8h00 et 11h40 qui n'est pas une plage ouverte), ce qui obligent les parents à non seulement chercher une solution alternative pour un horaire restreint mais également à transbahuter l'enfant d'une mode de garde à un autre. De plus, l'AES est résolument fermé durant l'entièreté des vacances scolaires.

Si cette organisation permet sans doute d'optimiser les coûts de fonctionnement, elle ne tient malheureusement que peu compte du besoin de flexibilité accru des parents dans le monde du travail

actuel. La majorité d'entre eux bénéficient de 4 à 6 semaines de vacances par an, alors que la scolarité obligatoire en impose 14 aux élèves de tous âges.

Dès lors, pour des familles n'ayant pas à disposition de solution de garde telles que les grands-parents, proches ou autres, comment concilier vie familiale et vie professionnelle lorsqu'il est nécessaire de chercher des solutions de garde flexible durant 8 à 10 semaines de vacances scolaires par an? Dans les communes voisines, notamment Belfaux, Belmont-Broye ou encore Corminboeuf, les AES communaux fonctionnent durant une grande partie des vacances scolaires et calquent l'immense majorité de leurs horaires d'ouverture sur les crèches communales. Les AES de ces communes ferment en moyenne six semaines par année, ce qui permet aux familles une conciliation adaptée et plus sereine entre vie privée et vie professionnelle. Ainsi, les parents gagnent en flexibilité et les enfants bénéficient d'un lieu de garde stable, sécurisant et professionnel.

En conclusion, ce postulat propose au Conseil communal :

- D'étudier la possibilité d'ouvrir l'AES durant toutes les plages scolaires (excepté le mercredi matin durant lequel tous les enfants sont en classe) ainsi que durant les vacances scolaires, sur un modèle similaire à celui de la crèche intercommunale Barbotine.
- D'étudier les possibilités de synergies concernant l'AES avec les communes environnantes.

Signature Cosignataires en annexe

--

Qualification formelle à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	ACCEPTEE <input type="checkbox"/>	MODIFIEE en
-------------------	-----------------------------------	-------------------

Recevabilité à remplir par le Bureau

Recevabilité	FAVORABLE <input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>
--------------	------------------------------------	--------------------------------------

A remplir par le Secrétariat

Déposé Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Transmis à Conseil communal le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
 Conseil général
 Commission
 Autre

Cosignataires :

Nom	Prénom	Signature
1. Schaller-Mottas	Benoît	
2. Elbaum	Dan-Thomas	

3.	Mottas	Valentine	Ullober
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

S'il y a plus de cosignataires, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci

